
Martine Vassal

La Présidente

20/1/3C

ARRETE

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.3221-3 ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique ;

VU la délibération n° 1 du conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 2 avril 2015 nommant madame Martine VASSAL, Présidente du conseil départemental ;

VU l'arrêté du 21 janvier 2020 relatif à l'organisation des services du Département ;

VU le comité technique du 27 mars 2019 ;

VU la note du 10 octobre 2013, affectant madame GRELL-LALLEMENT, directeur territorial, à la direction de l'insertion, en qualité de directeur à compter du 24 décembre 2013 ;

VU l'arrêté n° 20/3/SC du 14 avril 2020 donnant délégation de signature à madame Michèle GRELL-LALLEMENT, attaché territorial hors classe, directeur de l'insertion ;

VU la délibération n° 2 du Conseil départemental du 14 avril 2020 relative aux délégations de pouvoir à la Présidente du Conseil départemental suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

SUR proposition de monsieur le directeur général des services du Département ;

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20200512-20_00476-AR
Date de télétransmission : 12/05/2020
Date de réception préfecture : 12/05/2020

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Délégation de signature est donnée à madame Michèle GRELL-LALLEMENT, directeur de l'insertion, à la direction générale adjointe de la solidarité, dans tout domaine de compétence de la direction de l'insertion, à l'effet de signer les actes ci-dessous.

1 – COURRIER AUX ELUS

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces.

2 – COURRIER AUX REPRESENTANTS DE L'ETAT

- a - Relations courantes avec les services de l'Etat,
- b - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces,
- c - Courriers techniques.

3 – COURRIER AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces,
- b – Rejet dans la phase administrative d'instruction d'un dossier de subvention après consultation du délégué,
- c - Courriers techniques,
- d - Notifications d'arrêtés ou de décisions.

4 – COURRIER AUX PARTICULIERS

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces,
- b - Courriers techniques,
- c - Notifications d'arrêtés ou de décisions.

5 - MARCHES PUBLICS – CONVENTIONS AVEC DES CENTRALES D'ACHATS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Préparation et passation :

- a. Tout acte concernant la préparation des marchés publics, accords-cadres et leurs avenants ou décisions de poursuivre, dont le montant n'excède pas 25 000 € hors taxe.
- b. Tout acte et toute décision concernant la passation des marchés publics accords-cadres et leurs avenants ou décision de poursuivre, dont le montant n'excède pas 25 000 € hors taxe.
- c. Tout acte concernant la préparation des marchés subséquents à un accord-cadre ainsi que leurs éventuels avenants, quel que soit le montant.
- d. tout acte et toute décision concernant la passation des marchés subséquents à un accord-cadre ainsi que leurs éventuels avenants, dont le montant n'excède pas 90 000 € hors taxe.

Règlement et exécution :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20200512-20_00476-AR
Date de télétransmission : 12/05/2020
Date de réception préfecture : 12/05/2020

- e. Tout acte et toute décision concernant l'exécution et le règlement, quel que soit le montant :
- des marchés publics, accords-cadres, marchés subséquents et leurs avenants (y compris les actes de sous-traitance et les décisions d'affermissement des tranches conditionnelles),
 - des contrats de délégation de service public et leurs avenants,
 - des conventions avec des centrales d'achat.

Commandes :

- f. Commandes de prestations de services, fournitures et travaux dans le cadre de marchés, d'accords-cadres à bons de commandes, de marchés subséquents et de conventions avec des centrales d'achats existants, quel que soit le montant.

6 - COMPTABILITE

- a - Certification du service fait,
- b - Pièces de liquidation des dépenses et pièces d'émission des recettes,
- c - Certificats administratifs,
- d - Autres certificats ou arrêtés de paiement,
- e - Transferts de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement.

7 - GESTION DU PERSONNEL

- a - Propositions de compte rendu d'entretien professionnel et d'avancement du personnel,
- b - 1- Autorisations liées à l'organisation individuelle du temps de travail (quotité et rythme de travail),
2 - Autorisations de congés, de récupération de crédits d'heures ARTT, de jours épargnés dans le compte épargne temps (CET) et d'absences réglementaires,
3 - gestion du compte chronogestor dont début et fin des missions,
- c - Avis sur les départs en formation,
- d - Ordres de mission dans le département des Bouches-du-Rhône,
- e - Etats de frais de déplacements, états mensuels d'heures de service fait (heures supplémentaires, astreintes...),
- f - Conventions de stage.

8 - ARRETES ET DECISIONS CREATEURS DE DROITS

- a - Validation des contrats d'engagement réciproques (CER)
- b - Attribution et refus d'attribution de l'aide médicale,
- c - Décisions relatives à la gestion de l'allocation du RSA (admission, suspension, rétablissement, rejets, radiation),
- d - Décisions relatives aux demandes de remise de trop perçu,
- e - Aides financières individuelles d'insertion des bénéficiaires du RSA,
- f - Recours devant les juridictions d'aide sociale et de sécurité sociale,
- g - Signalement aux autorités compétentes des personnes particulièrement vulnérables,
- h - Validation et signature des conventions individuelles « contrat aidé ».

9 - SURETE - SECURITE

- a - Ordres de réquisition des forces de l'ordre aux fins d'évacuation de locaux occupés
- b - Dépôts de plainte pour dégradations ou autres faits à l'encontre des personnes, des biens et des locaux du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

10 - ACTES LIES AUX DOSSIERS BENEFICIANT D'UN CONCOURS COMMUNAUTAIRE

- a - Demande de concours communautaire,
- b - Examen et présentation en instances de décision des demandes de concours communautaire,
- c - Acte attributif de concours communautaire,
- d - Notification des contrôles de service fait,
- e - Mandatement du paiement de l'aide communautaire due.

ARTICLE 2

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Véronique JUDKIEWICZ, directeur adjoint de la direction de l'insertion, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 1 a
- 2 a, b et c
- 3 a, b, c et d
- 4 a, b et c
- 5 a, b, e et f pour un montant de 10 000 euros hors taxe
- 6 a, b, c, d et e
- 7 a, b, c, d, e
- 8 a, b, c, d, e, f, g et h
- 10 e

ARTICLE 3

Concurremment, délégation de signature est donnée à monsieur David STRINGHETTA, directeur adjoint de la direction de l'insertion, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 1 a
- 2 a, b et c
- 3 a, b, c et d
- 4 a, b et c
- 5 a, b, e et f pour un montant de 10 000 euros hors taxe
- 6 a, b, c, d et e
- 7 a, b, c, d, e
- 8 a, b, c, d, e, f, g et h
- 10 a

ARTICLE 4

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Catherine PEYRONEL, conseillère technique auprès du directeur, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a et c
- 4 a et b
- 7 a, b, c, d et e
- 8 a et c

ARTICLE 5

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Christine SALAGNON, conseillère technique auprès du directeur, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses

attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a et c
- 4 a et b
- 7 a, b, c, d et e
- 8 a

ARTICLE 6

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Joëlle SANZERI, conseillère technique auprès du directeur, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a et c
- 4 a et b
- 7 a, b, c, d et e
- 8 a

ARTICLE 7

Concurremment, délégation de signature est donnée à monsieur Fouad GUIDOUM BOUZIANI, chef du service de la plateforme téléphonique « info solidarité 13 », pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 7 a, b, c, d et e

ARTICLE 8

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Isabelle DEIBER-GENTET, responsable de la cellule FSE, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 6 a et c
- 7 a, b, c, d, et e
- 10 a, b, c et d

ARTICLE 9

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Isabelle DEIBER-GENTET, délégation de signature est donnée à :

- madame Sabrina GARZINO, gestionnaire de dossier de la cellule fonds social européen, au sein de la cellule FSE,
- madame Nathalie BONNARD, gestionnaire de dossier de la cellule fonds social européen, au sein de la cellule FSE,
- madame Anne-Sophie BARONE, gestionnaire de dossier de la cellule fonds social européen, au sein de la cellule FSE,

à l'effet de signer, pour les affaires relevant de leurs attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous la rubrique :

- 10 d

ARTICLE 10

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Claire-Irène BASSOMPIERRE, chef du service ressources, projets, évaluation, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 5 e et f
- 6 a, b, c, d et e
- 7 a, b, c, d et e
- 10 e

ARTICLE 11

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Claire-Irène BASSOMPIERRE, délégation de signature est donnée à madame Sylvie BOMBANA, responsable du pôle budget, au sein du service ressources, projets, évaluation à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 6 a, b, c, d et e
- 7 b
- 10 e

ARTICLE 12

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Joëlle LUCIANI, chef du service de la gestion de l'allocation et du contentieux, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 7 a, b, c, d et e
- 8 a, c, d, e, f et g

ARTICLE 13

Concurremment, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Paul ROUZAUD, adjoint au chef du service de la gestion de l'allocation et du contentieux, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c

- 7 a, b, c, d et e
- 8 a, c, d, e, f et g

ARTICLE 14

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de madame Joëlle LUCIANI et de monsieur Jean-Paul ROUZAUD, délégation de signature est donnée à madame Sandrine DELACOUR, responsable de secteur du pôle gestion des décisions individuelles, au sein du service de la gestion de l'allocation et du contentieux à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous la rubrique :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b, et c
- 7 b
- 8 c

ARTICLE 15

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Anne HERMIER, chef du service des contrôles administratifs, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 7 a, b, c, d et e

ARTICLE 16

Concurremment, délégation de signature est donnée à monsieur Patrick JOURDE, adjoint au chef du service de la gestion de l'allocation et du contentieux, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 7 a, b, c, d et e

ARTICLE 17

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Caroline GUINDE, chef du service de l'offre d'insertion et des partenariats, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 5 e et f
- 6 a, b, c et d
- 7 a, b, c, d et e
- 8 a
- 10 a

ARTICLE 18

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Sylvie VEGEAS, adjointe au chef du service de l'offre d'insertion et des partenariats, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 6 a, b c et d
- 7 a, b c, d et e
- 10 a

ARTICLE 19

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Caroline GUINDE, délégation de signature est donnée à madame Crystelle LEVET, responsable de secteur au pôle administratif de l'offre d'insertion, au sein du service de l'offre d'insertion et des partenariats, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 7 b

ARTICLE 20

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Caroline GUINDE, délégation de signature est donnée à madame Lisa RIOU, responsable de la cellule de suivi administratif des marchés publics, au sein du service de l'offre d'insertion et des partenariats, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 6 a
- 7 b

ARTICLE 21

Concurremment, délégation de signature est donnée à monsieur Malko LOULIE-TUQUET, chef du service emploi, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 7 a, b, c, d et e
- 8 h

ARTICLE 22

Concurremment, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Marc ESCLANGON, adjoint au chef du service de l'emploi, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er}, sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d

- 4 a, b, et c
- 7 a, b, c, d et e
- 8 a et h

ARTICLE 23

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Peggy BAZI, chef du service des aides individuelles, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c et d
- 4 a, b et c
- 5 b et c
- 6 a
- 7 a, b, c, d et e
- 8 a et e
- 10 a

ARTICLE 24

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Nicole PAOLETTI, adjoint au chef du service des aides individuelles, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a, c, et d
- 4 a, b et c
- 6 a
- 7 b
- 8 e

ARTICLE 25

Concurremment délégation de signature est donnée à :

- madame Christine CHAIX, directeur du pôle d'insertion Marseille 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements,
- madame Annabel COSTE, directeur adjoint du pôle d'insertion Marseille 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements,
- monsieur Salah NEHARI, directeur du pôle d'insertion Marseille 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements,
- monsieur Olivier DELEIDI, directeur adjoint du pôle d'insertion Marseille 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements,
- monsieur Matthieu MANGAN, directeur du pôle d'insertion Marseille 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- madame Marie FABRE, directeur adjoint du pôle d'insertion Marseille 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- monsieur Pierre COSTE, directeur du pôle d'insertion Marseille 13^{ème}, 14^{ème} arrondissements, Allauch et Plan-de-Cuques,
- madame Mériem BENAIDA, directeur adjoint du pôle d'insertion Marseille 13^{ème}, 14^{ème} arrondissements, Allauch et Plan-de-Cuques,
- monsieur Romain GARIN, directeur du pôle d'insertion Marseille 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements et Septèmes-les-Vallons

- madame Anne-Laure NARDUCCI, directeur adjoint du pôle d'insertion Marseille 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements et Septèmes-les-Vallons
- monsieur Patrick LAUGIER, directeur du pôle d'insertion d'Aix-Gardanne,
- madame Corinne MANFREDO, directeur adjoint du pôle d'insertion d'Aix-Gardanne,
- monsieur Richard LONG, directeur du pôle d'insertion d'Aubagne-La Ciotat,
- madame Virginie VEE, directeur du pôle d'insertion d'Arles,
- monsieur Guillaume ADRIEN, directeur adjoint du pôle d'insertion d'Arles,
- madame Sandra VILLELM, directeur du pôle d'insertion de Salon-Berre
- madame Hélène RAVIGNON, directeur du pôle d'insertion d'Istres-Marignane-Martigues-Vitrolles,
- madame Martine MIGLIOR, directeur adjoint du pôle d'insertion d'Istres-Marignane-Martigues-Vitrolles,

à l'effet de signer, pour les affaires relevant de leurs attributions les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 a, b et c
- 3 a et c
- 4 a et b
- 6 a
- 7 a, b, c, d et e
- 8 a et g
- 9 a et b

ARTICLE 26

Concurremment délégation de signature est donnée à :

- madame Evelyne EL HARRANI-ZAKARIAN, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements,
- madame Mounia OUDINA-BENGUENDOUZ, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements,
- madame Mbaresa PANNETIER, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements,
- madame Valérie SCHWAL, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements,
- madame Nathalie DI POMPEO, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements,
- madame Simone ESPOSITO, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- monsieur Sébastien LEBRET, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- madame Halima BONVISSUTO, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 13^{ème}, 14^{ème} arrondissements, Allauch et Plan-de-Cuques,
- madame Marie-Dominique FORGET, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 13^{ème}, 14^{ème} arrondissements, Allauch et Plan-de-Cuques,
- madame Elizabeth JEAN PIERRE, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion Marseille 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements et Septèmes-les-Vallons,
- madame Véronique BERARD, assistant de service social du pôle d'insertion Marseille 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements et Septèmes-les-Vallons,
- madame Muriel FILIPPI, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Aix-Gardanne,

- madame Valérie FRAPARD, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Aix-Gardanne,
- madame Isabelle JOOS, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Arles,
- madame Alexandra RECEVEUR EZZEROUG, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Arles,
- madame Laetitia CASTAN, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Aubagne-La Ciotat,
- madame Armenouhie MAZMANIAN, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Aubagne-La Ciotat,
- madame Anne-Marie BRUSQUE, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Istres- Marignane-Martigues-Vitrolles,
- madame Bénédicte ZAK, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Istres- Marignane-Martigues- Vitrolles,
- madame Martine GALDI, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion d'Istres- Marignane-Martigues-Vitrolles,
- madame Carine ZOGRAFOU, agent de développement local d'insertion du pôle d'insertion de Salon-Berre,
- madame Hélène D'ANGELO, animateur territorial d'insertion du pôle d'insertion Marseille 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements,
- monsieur Yann LANDAUER, animateur territorial d'insertion du pôle d'insertion Marseille 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- madame Gisèle GAVIOS, animateur territorial d'insertion du pôle d'insertion Marseille 13^{ème}, 14^{ème} arrondissements, Allauch et Plan-de-Cuques,
- monsieur Kamal HATROUHOU, animateur territorial d'insertion du pôle d'insertion d'Istres-Marignane-Martigues-Vitrolles,
- madame Corinne CUGNY, animateur territorial d'insertion du pôle d'insertion de Salon-Berre,
- madame Joelle ROUX-CADIOU, médecin du pôle d'insertion Marseille 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements,
- monsieur Didier DOUANY, infirmier du pôle d'insertion Marseille 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements,
- madame Annick LOUGE, médecin du pôle d'insertion Marseille 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- madame Nathalie ABADIE GARCIA, infirmière du pôle d'insertion Marseille 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- madame Catherine CHEVREUIL, médecin du pôle d'insertion Marseille 13^{ème}, 14^{ème} arrondissements, Allauch et Plan-de-Cuques,
- monsieur Franck BARBER, infirmier du pôle d'insertion Marseille 13^{ème}, 14^{ème} arrondissements, Allauch et Plan-de-Cuques,
- madame Sabine PEDINIELLI, médecin du pôle d'insertion d'Aix-Gardanne,
- madame Françoise PARADIS, médecin du pôle d'insertion de Salon-Berre,
- madame Martine MAQUEDA, médecin du pôle d'insertion d'Aubagne-La Ciotat,
- monsieur Jean-Paul CLARY, médecin du pôle d'insertion d'Istres-Marignane-Martigues-Vitrolles,

à l'effet de signer, pour les affaires relevant de leurs attributions les actes visés à l'article 1^{er} sous la rubrique :

- 8 a

<p>Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20200512-20_00476-AR Date de télétransmission : 12/05/2020 Date de réception préfecture : 12/05/2020</p>
--

ARTICLE 27

Concurremment délégation de signature est donnée à :

- madame Chantal BAUDOUIN, coordonnateur territorial au sein du service de l'offre d'insertion et des partenariats,
- madame Nezha EL BAKKARI, coordonnateur territorial au sein du service de l'offre d'insertion et des partenariats,
- madame Anne BERLIER, coordonnateur territorial au sein du service de l'offre d'insertion et des partenariats,
- madame Catherine MERCIER, coordonnateur territorial au sein du service de l'offre d'insertion et des partenariats,
- madame Marie-Ange OZIOL, coordonnateur territorial au sein du service de l'offre d'insertion et des partenariats,
- madame Fabienne MEIRINHO, cadre administratif au sein du service emploi, pôle suivi des clauses d'insertion,

à l'effet de signer, pour les affaires relevant de leurs attributions les actes visés à l'article 1^{er} sous la rubrique :

- 6 a

ARTICLE 28

L'arrêté n° 20-3-SC du 14 avril 2020 est abrogé.

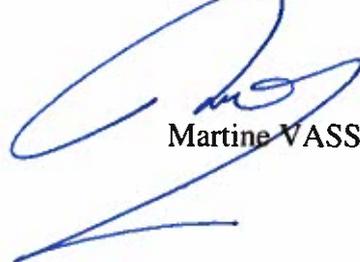
ARTICLE 29

Le directeur général des services du département, le directeur général adjoint de la solidarité et le directeur de l'insertion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Marseille, le

12 MAI 2020

La Présidente du conseil départemental



Martine VASSAL